

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 mai 2022 à 20h00

Compte rendu

Le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, dûment convoqué le 12 mai 2022, s'est réuni le 18 mai 2022 à 20h00 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Chantal HALGAND, Christian GUIHARD, Laurette LEMESTRE, Eric VINCE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Nathalie HINARD, Gaël BODIGUEL, Clarisse LEGRAND, Sébastien DOUAUD, Fabien MOYON, Aurélia DI BLASI, Fabienne GIBOULEAU, Sylvain JOALLAND

Absente excusée : Mme Myriam LE CANDERFF

Secrétaire de séance : Mme Cathy MALLARD

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 avril 2022

Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n°1 – Démission d'un conseiller municipal. Installation d'un nouveau conseiller. Modification du tableau

Monsieur le Maire informe le Conseil de la démission de Mme Estelle CAILLARD de ses fonctions de conseiller municipal par courrier reçu en mairie le 10 mai 2022.

Conformément à l'article L2121-4 du Code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive dès réception par le Maire. Une copie de la lettre de démission a été transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Nazaire.

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L270 du code électoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Ainsi M. Sylvain JOALLAND est installé en tant que conseiller municipal.

La modification du tableau municipal est effective à compter du 18 mai 2022. Le nouveau tableau du Conseil Municipal est affiché en mairie et transmis à la sous-préfecture de Saint-Nazaire.

Délibération n°2 – Choix du prestataire pour la fourniture et la livraison de repas en liaison chaude pour le restaurant scolaire

M. le Maire rappelle que le contrat actuel pour la fourniture de repas pour la restauration scolaire et l'ALSH prend fin au 31 août 2022. Une nouvelle mise en concurrence a donc été organisée. 2 offres ont été reçues, qui ont été analysées et présentées en commission Enfance jeunesse. Le marché est proposé pour une année renouvelable 2 fois, à compter du 1^{er} septembre 2022.

Au vu de l'analyse, il est proposé de retenir l'entreprise ELRES, dénommée commercialement ELIOR France ENSEIGNEMENT pour un montant évalué à 176 401,67 € TTC par an.

M. le Maire précise qu'une étude des tarifs aux familles est en cours, au vu des tarifs proposés par le prestataire sur le prix unitaire du repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide de retenir l'entreprise ELRES pour la fourniture et la livraison de repas pour le service enfance jeunesse et autorise M. le Maire à signer le marché et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

Délibération n°3 – Vote des subventions aux associations

M. le Maire expose que les demandes de subventions ont été étudiées par la commission Vie associative et solidaire, qui s'est réunie le 15 mars, l'étude a été réalisée sur les mêmes barèmes que l'année passée. Les propositions suivantes sont présentées :

SPORT	
Sainte-Reine Crossac Football	2 725
Espérance de Crossac - Section Basket	2 513
ECOLES	
Association Condorcet	300
Parents d'élèves Montfort (A.P.E.L.)	280
O.G.E.C. Montfort	280
LOISIRS	
A.C.C. - Association Cyclotourisme de Crossac	280
A.C.C.A. - Association Communale de Chasse Agréée de Crossac	300
Amicale Laïque	280
Arts et Plaisir	280
Petit Théâtre de Crossac	200
Amis du Plaisir des Courtes	300
A.C.L.C. - Association Culturelle des Loisirs de Crossac	280
Curieux par Nature	305
SOCIAL	
Secours Populaire Français	135
Secours catholique	135
P.A.C.T.E.S. - Association pour l'aide à la réinsertion	1 000
A.D.A.R. - Association D'Aide à Domicile	467
A.D.M.R. - Aide à Domicile en Milieu Rural	50
Asso. Centre de Soins Infirmiers St Malo/St-Joachim/Crossac	280
F.N.A.T.H.- Fédé. Nat. des accidentés de la Vie & trav. Handicapés	135
Donneurs de Sang St Malo/ St_Joachim/ Crossac	350
Association des Retraités de Crossac	280
La Croix Rouge	135
DIVERS	
Prévention Routière	135
U.N.C.- A.F.N. (Anciens Combattants)	280
Rêves de Clowns	135
Amicale des Pompiers de St-Joachim	310
France ADOT	80
TOTAL	12 230

M. le Maire présente également une demande de subvention exceptionnelle de l'Association sportive du collège Quéral, pour leur participation au championnat de France UNSS de danse chorégraphiée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions présentées ci-dessus et un montant de subvention exceptionnelle de 300 euros à l'Association sportive du collège Quéral.
(3 abstentions : M. Gaël Bodiguel, M. Olivier Demarty, M. Christian Guihard)

Délibération n°4 – Versement d'un don en faveur de l'Ukraine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide le versement d'un don auprès de la Protection civile pour les actions menées pour l'Ukraine d'un montant de 1 000 euros.

Délibération n°5 – Vote des cotisations aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, vote les cotisations aux organismes et associations suivants :

<u>ORGANISMES – ASSOCIATIONS</u>	2022
Parc Naturel Régional de Brière	3 330,80
Association Fédérative Départementale des Maires de Loire-Atlantique (AMF)	776,32
Bruded Association	962,88
Association des Maires de l'Ouest de la Loire Atlantique	60,00
Commission Syndicale de Grande Brière Mottière	908,40
Polleniz	620,46
TOTAL	6 658,86

Délibération n°6 – Détermination du forfait communal

Vu le montant total des dépenses de fonctionnement pour l'école publique,
Vu le nombre moyen d'élèves de l'école publique sur l'année 2021,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer la participation de la Commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée pour l'année 2022 à 1 303 euros pour les maternelles et 260 euros pour les élémentaires, participation versée par élève habitant la commune.

Délibération n°7 – Travaux d'électricité pour l'école publique Condorcet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de valider le devis de l'entreprise AM3i pour des travaux d'électricité sur l'école publique Condorcet : câblage internet de l'ensemble des classes et mise aux normes suite rapport de vérification électrique pour un montant total de 18 319,32 € TTC. Les travaux seront réalisés cet été.

Délibération n°8 – Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les modifications suivantes au tableau des effectifs (une abstention : M. Fabien Moyon) :

- Création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet, et suppression du poste d'agent de maîtrise à temps complet
- Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (23/35ème)
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (26/35ème)
- Modification de la quotité du CDD d'adjoint d'animation à temps non complet, initialement prévu de 16,5/35ème en 23/35ème du 01/05/2022 au 31/08/2022
- Modification du CDD d'adjoint d'animation à temps non complet (30/35ème) en CDD à temps complet du 01/05/2022 au 31/08/2022
- Création de 10 postes de saisonniers pour l'ALSH Eté du 01/07/2022 au 31/07/2022 et 6 postes du 01/08/2022 au 31/08/2022 à temps complet.

Délibération n°9 – Projet de restauration d'une lande mésophile : devis de travaux et signature d'une convention avec le propriétaire de la parcelle

M. le Maire rappelle que par délibération du 9 novembre 2021, le Conseil Municipal a autorisé le dépôt d'une demande de subvention pour un projet de restauration d'une lande. Par décision du 18 janvier 2022, une subvention d'un montant de 13 200 euros a été accordée par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et a été versée. Le projet peut donc être lancé. Le budget prévisionnel est de 17 500 € HT soit 21 000 € TTC.

Il est proposé pour la réalisation des travaux de valider le devis de la SARL Jean MOISDON pour un montant de 13 032,00 € TTC.

Pour information, les devis annexes aux travaux afin de mener ce projet de restauration sont :

- Accompagnement par le Parc Naturel Régional de Brière pour un montant de 2 500 € TTC
- Diagnostic éco-entomologique de la lande par le GRECIA pour un montant de 1 000 € TTC
- Relevés phytosociologiques de la parcelle et préconisations pour la mise en œuvre du chantier par Bretagne Vivante pour un montant de 870 € TTC.

Comme indiqué lors des premiers échanges, il est proposé d'établir une convention avec le propriétaire de la parcelle concerné, qui définit les engagements des partenaires pour la gestion, la protection et la valorisation de la lande de la Piolais. Elle a pour vocation de mettre en place une gestion durable à long terme du site. La durée de la convention est fixée à 10 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le devis de travaux de l'entreprise SARL Jean MOISDON pour un montant de 13 032,00 € TTC et autorise M. le Maire à signer la convention avec le propriétaire de la parcelle concernée.

(Un vote contre : M. Sébastien Douaud,

5 abstentions : M. Gaël Bodiguel, M. Christophe Denaire, M. Christian Guihard, M. Jean-Luc Jahan, M. Gérard Launay)

Délibération n°10 – Tirage au sort des jurés d’assises pour 2023

Vu l’arrêté préfectoral du 26 avril 2022 qui fixe la répartition des jurés devant composer la liste du jury de la Cour d’Assises de Loire-Atlantique en 2023,

Sont désignées, à partir de la liste électorale, les personnes suivantes dont les coordonnées seront transmises au greffe de la cour d’Assises de Nantes :

M. RAGAUD Mickael, Mme GIBOULLEAU Fabienne, M. LEDUC Thierry, Mme GUICHARD Anaïs, M. JAHAN Jean-Luc, M. DESMAS Samuel.

Informations

Décisions signées en vertu des délégations données au Maire par le Conseil municipal :

- Devis PNRB pour l’accompagnement à la construction d’une stratégie de gestion du foncier de la commune pour un montant de 6 000 € TTC.

- Devis travaux pour réfection chemin de marais (soumis à Dossier d’évaluation d’incidence Natura 2000) : Travaux de renforcement réalisés par l’entreprise MEIGNEN Loïc pour un montant de 2 844,00 € TTC et travaux de fascinage réalisés par ACCES REAGIS pour un montant de 6 678,00 € TTC.

Information est donnée du courrier reçu des riverains de la Glénais concernant le projet d’éclairage public, suite au dernier Conseil municipal. Il est donc acté l’abandon du projet d’éclairage public à la Glénais.

Organisation du feu d’artifice au Blanchot le 2 juillet prochain pour clôturer la manifestation organisée par Crossac Animation « Le Blanchot en musique ».

L’ordre du jour étant épuisé à 20h50, la séance est levée.

Affiché en exécution de l’article **L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Maire,

Olivier DEMARTY

